

CAP des Contrôleurs – 24 avril 2019

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par May-Lan FLORENTIN (DDPP 94), Marie-Céline GALVEZ (DDPP 50), Céline VION (DDPP 59), Manuel BUFFARD (DDPP 59) et Ludovic DUFOSSET (DDPP 30)

Ordre du jour

- ◆ Approbation du Règlement intérieur ;
- ◆ Approbation du Procès-verbal de la CAP du 11 octobre 2018 ;
- ◆ Exploitation du tableau des mutations 2019.

Au préalable, les élus SOLIDAIRES ont lu la déclaration liminaire suivante

Madame la Présidente,

Le contexte Fonction Publique est marqué par la présentation au parlement du projet de Loi FP qui va casser le statut général. Ainsi il va permettre des recrutements importants sur des emplois précaires de non titulaire, fusionner Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), supprimer de fait les CAP, instances importantes en matière de gestion (mutation, promotion, titularisation), qui ont pour force la transparence et l'égalité de traitement des agents. C'est pourquoi SOLIDAIRES CCRF & SCL s'oppose à ce texte et appelle, avec l'ensemble des organisations syndicales, tous les agents de la DGCCRF et du SCL à se mobiliser le 9 mai 2019 pour la journée de grève et de manifestation.

Côté DGCCRF, vous avez donné la main à des cabinets de conseils (Ernst & Young et Eurogroup) pour construire l'avenir de notre administration et vous envisagez avec eux d'externaliser certaines des missions. La lettre aux inspections signée par les Ministres donne clairement en lecture l'orientation souhaitée par B. Le Maire : la création d'une agence de la sécurité alimentaire.

Autant vous le redire ces orientations ne peuvent nous satisfaire car elles sont autant d'attaques contre une véritable administration de contrôle et de protection économique des consommateurs.

A l'occasion de ce qui semblerait être notre dernière CAP de mutations, et à l'aube de la nouvelle campagne de mutations, les agents s'interrogent sur les modalités de celle-ci.

Le groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises concernant l'instruction mutation. Une troisième réunion doit avoir lieu. A ce stade, que pouvez-vous nous en dire afin d'informer nos collègues sur les points qui les inquiètent : regroupement de départements, fermeture de directions, passage à 3 ans minimum sur poste, avenir des agents en charge des missions support, statut des agents qui seraient détachés au sein de « l'agence de l'alimentation », ...

Par ailleurs, compte tenu des annonces inquiétantes des baisses d'effectifs, quand disposerons-nous des effectifs-cible 2019 ?

A la vue du tableau de mutations de cette année, nous avons relevé une problématique

concernant le site du Havre. Lors de la dernière CAP, vous aviez indiqué prendre attache avec la hiérarchie locale. Quelles décisions ont été prises suite à ces entretiens ? D'autres mesures correctives sont-elles envisagées (visites sur place, écoute des agents, rééquilibrage du temps de travail sur le site, formation des agents, réorganisation, augmentation des effectifs, ...) ?

De manière fortuite, SOLIDAIRES a appris que la référente déontologue s'était déjà déplacée dans plusieurs directions et allait poursuivre sa tournée, indiquant notamment qu'un Code constitué de 5 fiches et 5 annexes serait prochainement publié !!! Ce Code est-il le fruit d'un travail en collaboration avec les OS de la DGCCRF ?

SOLIDAIRES ne se souvient pas d'y avoir été associé ... depuis l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale.

En revanche, les élus SOLIDAIRES se réjouissent d'avoir, pour une fois été entendus. En effet, nous avons constaté l'absence de publication cette année des fiches de poste pour les mutations. La PCT a enfin cessé !! Des mesures correctives ont donc été réalisées grâce à nos suites pédagogiques.

Pour conclure, comme vous l'aviez vous-même indiqué, les incertitudes empêchent nos collègues de se projeter. Nous vous rappelons que la communication avec les agents est un point essentiel ! Des points d'étapes réguliers permettraient aux agents d'éclaircir un avenir bien sombre.

Madame Oudot a répondu :

Un CTPM aura lieu le 14 mai prochain à l'occasion duquel le plan de transformation de la DGCCRF sera présenté.

Ernst & Young alimente la discussion mais la décision reviendra à l'Administration. Il ne s'agit pas d'une mission d'audit mais d'un accompagnement, d'une fonction de conseil. La Directrice Générale avait dit dès son arrivée que l'externalisation n'était qu'une option. A ce stade aucune décision n'a encore été prise.

Sur la mission Police des aliments, la lettre de mission aux inspections a été communiquée à l'ensemble des agents dès sa signature.

La mission commence, il serait présomptueux de savoir à ce stade quelle sera la décision finale. En fonction de l'option retenue, la problématique ne sera pas la même pour l'administration centrale.

Le terme « détachement » employé par Bruno Le Maire concernant les agents qui rejoindraient l'agence, ne doit pas être entendu dans le sens statutaire. Mme Oudot a admis que l'emploi de ce terme l'a elle-même perturbé. Les agents resteraient CCRF si cette agence était créée.

S'agissant des effectifs cibles 2019, l'administration centrale n'a pas reçu la totalité des propositions (manquent trois régions : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Hauts de France). Il est nécessaire d'avoir l'ensemble des réponses pour faire la mise à jour des effectifs à la baisse en tenant compte des suppressions d'emplois.

A l'heure actuelle, on ne parle pas de fermeture de directions, mais compte-tenu des suppressions d'emplois et des rééquilibrages des poids économiques (PEE), il est envisagé de regrouper des équipes sous une autorité commune afin d'éviter la mobilité forcée des agents. Un travail est en cours sur ce thème.

S'agissant du site du Havre et plus largement de la problématique des PED, C. Oudot a indiqué que Mme Christine Perrault, cheffe de l'inspection générale des services (IGS), s'était rendue sur place. Elle a précisé qu'une mission avait été confiée à l'IGS pour faire le tour de l'ensemble des PED et faire des propositions sur ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation. Les situations sont très hétérogènes et il y a surtout un problème opérationnel sur les sites du Havre et de Rouen.

La mise en place du secteur du Havre n'a peut-être pas été réalisée dans un timing optimal.

La lettre de mission concernant les PED signée en fin de semaine dernière sera prochainement communiquée aux organisations syndicales.

En ce qui concerne la référente déontologie, Mme Brulé, C. Oudot a indiqué qu'elle n'avait pour le moment pas eu de réel contact avec elle. Ces déplacements n'ont pas de vocation coercitive, il s'agit de piqûres de rappel aux agents sur les principes classiques de déontologie. Des précisions supplémentaires seront apportées aux OS.

A propos de la non publication des fiches de poste, Mme Oudot nous a indiqué que le « timing était acrobatique », mais que les fiches seront quand même publiées prochainement. Elle a admis que les fiches de poste diffusées ne correspondent souvent pas à la réalité. Elle a précisé que certains éléments sont erronés non pas dans une intention trompeuse mais parce que les informations données se révèlent caduques (notamment avec les mouvements internes).

Concernant la loi sur la Fonction Publique, les textes seront appliqués quand ils seront adoptés. En conséquence, une réflexion est en cours concernant l'organisation d'une troisième réunion du groupe de travail sur la revue de l'instruction mutation.

Pour les prochaines campagnes de mutation, C. Oudot a apporté des précisions sur la piste probable instaurant la règle des 3 ans minimum en poste avant possibilité de mutation. Cette règle des 3 ans s'appliquerait en cas de mouvement choisi vers une résidence figurant sur une liste ouverte (cas des appels à candidatures, promotion au choix avec mobilité, demande de mutation).

Le rapport inter-inspection portant sur les SG communs est en cours de finalisation. Une phase d'arbitrage suivra sa remise concernant les modalités de ces SG communs (budget, RH, logistique...). La DGAL et la DGCCRF semblent avoir un certain alignement sur ce point.

Il nous a été précisé que, pour l'Administration Centrale, le contentieux n'a pas vocation à être transféré dans le SG commun. Les arbitrages seront nationaux, aucun arbitrage local n'est prévu à ce stade. Toutefois, si un déplacement est effectué en SG commun, il y aura un transfert d'emploi, transfert relevant de la Direction du Budget. Ce sujet sera abordé au sein de l'instance compétente, le CT des DDI, qui sera reconvoqué le 14 mai prochain, notamment pour préciser les garanties et accompagnements pour les agents ainsi « transférés ».

1 – Règlement intérieur

Approbation à l'unanimité du Règlement intérieur de la CAP.

2 – Procès-verbal de la CAP du 11 octobre 2018

Approbation à la majorité du procès-verbal de la CAP du 11 octobre 2018.

3 - Mutations

49 agents avaient demandé des mutations dans le tableau. 20 mouvements ont été prononcés.

6 agents ont fait une demande de mutation hors tableau. Aucune de ces demandes n'a été acceptée.

Les tableaux de mutation restent exploitables jusqu'à la fin de l'année.

SOLIDAIRES réaffirme sa volonté de permettre à tous de pouvoir obtenir dans des délais raisonnables les mutations qu'ils souhaitent, ceci contribuant à une meilleure qualité de vie au travail des agents.

Cependant, pour pouvoir faire des choix éclairés, les agents doivent avoir des informations les plus complètes possibles (tableaux des effectifs en amont de leur demande) et loyales (que l'ordre du tableau soit respecté dans son exploitation).

Le maintien d'un agent dans une direction qu'il n'a pas choisie totalement librement (liste fermée) sans perspective de mouvement à court terme, ne peut qu'être décourageant et démotivant en terme d'investissement dans sa structure d'affectation et totalement contreproductif pour notre administration.

Mieux vaut avoir un agent motivé et qui donnera le meilleur de lui-même le temps qu'il sera en direction, plutôt qu'un agent qui perdra le goût pour son travail et s'en désintéressera.

SOLIDAIRES déplore le nouvel ajustement à la baisse des effectifs de plusieurs directions qui n'a pas permis de muter plusieurs de nos collègues.

Pour exemple la DDCSPP 23 passerait de 4 à 3 agents, un nombre déjà faible et insoutenable avant la révision. Comment est-il possible d'assurer un service de qualité et dans de bonnes conditions de travail à seulement 3 agents ! Malheureusement Guéret n'est qu'un exemple parmi d'autres.

**La prochaine CAP des Contrôleurs devrait se tenir
la première semaine du mois d'octobre 2019.**

Les élus SOLIDAIRES CCRF & SCL

Ludovic DUFOSSET - 04.30.08.60.91

May-Lan FLORENTIN - 01.45.13.89.59

Céline VION - 03.28.07.22.68

Manuel BUFFARD - 03.28.07.22.20

Marie-Céline GALVEZ - 02.50.80.40.52

Céline VION (03.28.07.22.68)